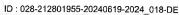
Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le





MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

Réf : 2024 018

Extrait du registre des délibérations de la commune de **Houx** séance du 19/06/2024

Date de la convocation 12/06/2024

> Date d'affichage 12/06/2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 12 En exercice : 10 Votants : 12 L' an2024 et le 19 Juin à 20 heures 30 minutes ,le Conseil Municipal de cette Commune,régulièrement convoqué ,s' est réuni au nombre prescrit par la loi ,dans le lieu habituel de ses séances,salle du conseil municipal sous la présidence de BRIAR Victor Franck, Maire

Présents: M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes: BERNARD Evelyne, GUILY Muriel, TALON Anna-Maria, TORCHON Elodie, MM: BINOIS Cyril, FOUQUET Jean-Luc, MARTAUD Philippe, ROGER Philippe, ROUFFORT Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : MM : CHIBOIS Hervé à Mme TORCHON Elodie, LAPEYRONIE Bernard à M. BRIAR Victor Franck

Invité(s): Mme LOPES Thérèse

secrétaire de séance: Mme TALON Anna-Maria

Réf: 2024_018

A la majorité Pour : 7 Contre : 5

Contre: 5
Abstentions: 0

Mention exécutoire : Non

Objet de la délibération : APPROBATION DU PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-21;

Vu la délibération n°2021/001 du 15 janvier 2021 prescrivant du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation :

Vu le débat au sein du conseil municipal du 26 mars 2021 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022/036 du 23 septembre 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu la consultation des personnes publiques associées et consultées conformément au Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n°2024/007 du 23 février 2024 prescrivant l'enquête publique du projet arrêté du PLU ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mars 2024 à 9h00 au 19 avril 2024 à 12h00.

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Vu le plan local d'urbanisme amendé, tel qu'annexé à la présente délibération;

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



Considérant que les avis des personnes publiques au l'avis du commissaire enquêteur justifie que des adaptations et corrections mineures soit apportés au projet du PLU

Considérant que les modifications apportées au projet de PLU ne remettent pas en cause son économie générale.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par zéro absentions, cinq voix contre et sept voix pour,

DECIDE:

- D'approuver les modifications apportées au projet de PLU tel qu'il a été arrêté;
- D'approuver le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Eure et Loir Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire